

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand

Conseil	
N° de tiré à part :	19_Pos_159
Déposé le :	03.09.19
Scanné le :	

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
- (b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Comment va la santé des personnes détenues dans les prisons vaudoises ?

Texte déposé

La population carcérale est particulièrement vulnérable dans sa santé. La recherche scientifique a mis en lumière les problèmes de santé complexes et chroniques auxquels font face les personnes incarcérées et plusieurs facteurs de vulnérabilité tels que la pauvreté, l'immigration, la consommation de substances psychotropes, le vécu d'abus et de violence, la mauvaise nutrition et aussi mauvais accès aux soins de santé dans leur parcours de vie.

La santé physique et mentale des personnes détenues est souvent mauvaise au moment de leur entrée en prison et susceptible de se détériorer durant la détention. Or un bon état de santé ainsi qu'un accès à des soins adaptés sont essentiels à la resocialisation de la personne détenue et à la limitation du risque de récidive à l'issue de la détention.

La prévention des infections sexuellement transmissibles et le traitement des addictions sont particulièrement importants. Le principe d'équivalence des soins exige que toute personne détenue ait accès aux mêmes services médicaux qu'une personne libre, tant pour le diagnostic et les soins que pour la prévention.

Les signataires ont l'honneur de demander au Conseil d'État un état des lieux quantitatif et qualitatif de la santé des personnes détenues.

¹ Voir à ce propos l'article paru dans journal Le Temps le 21 mars 2019 : « les soins médicaux doivent être gratuits pour les détenus » (https://www.letemps.ch/suisse/soins-medicaux-doivent-gratuits-detenus)

Nous souhaitons obtenir notamment les indicateurs chiffrés par lieux de détention (en distinguant les régimes de détention) et par sexe, notamment dans les domaines suivants :

- La prise des médicaments psychotropes, notamment des hypnotiques, des anxiolytiques ou des neuroleptiques.
- La toxicodépendance et l'accès à un traitement de substitution
- Le traitement des infections sexuellement transmissibles
- Le défaut de vaccination et autres mesures de santé préventive
- Le nombre d'heures de consultation par 100 personnes détenues, par spécialité et par prison

En outre de ces indicateurs, nous aimerions poser les questions supplémentaires suivantes :

- Quelle est la pratique de dépistage à l'entrée en prison pour les maladies sexuellement transmissibles ?
- Quelle est la pratique d'identification des types de toxico-dépendance à l'entrée en prison et quel traitement est offert aux personnes détenues ?
- Les personnes détenues ont-elles accès à des programmes d'échanges d'aiguilles/seringues dans une optique de réduction des risques ?
- Quelle est la pratique vis-à-vis de la contraception ?

Commentaire(s)

- Quelle est la pratique visant à prévenir les tentatives de suicide ?
- Quels sont les types de soins visant à traiter les troubles dépressifs (thérapie de soutien, thérapie médicamenteuse, etc.) accessibles aux personnes détenues?
- Quelle est la prise en charge financière des soins pour les personnes détenues ? Qui pale les soins des personnes détenues non couverts par la Lamal ? Quelle est la pratique s'agissant des franchises de l'assurance de base ?
- Comment est assuré l'accès, sans frais¹, aux soins de pour les personnes détenues de même qualité que ceux de la société, conformément aux engagements internationaux de la Suisse ?
- Quelles mesures sont prises pour garantir que les conditions de détention et d'incarcération actuelles, notamment la surpopulation carcérale, ne péjore de manière disproportionnée la santé des personnes détenues ?
- Est-ce que les directives d'éthique médicale concernant l'indépendance des équipes médicales, le secret médical et l'organisation des soins sont respectées de manière équivalente dans tous les établissements de détention (zones carcérales comprises) ?

Enfin, nous souhaitons que cette analyse donne aussi lieu à une comparaison avec d'autres prisons en Suisse.

		•
Conclusions		
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC) (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	돘	
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	<u> </u>	•
(c) prise en considération immédiate	Γ	
Développement oral obligatoire (seion art. 120a LGC) (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures (b) renvoi à une commission sans 20 signatures	Ę. r	

Nom et prénom de l'auteur :	<u>Signature :</u>
Carvalho, Carine	Paul Ce
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s):	Signature(s):

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya Shitting	Desarzens Eliane Peganitus	Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent A A I A D

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves and and	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean 15 day
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre